

Availles-Limouzine, La Trimouille, Les Trois Moutiers, Vouneuil sur Vienne, Saint Savin, Saint Jean de Sauves, Pleumartin.

Depuis 2009, le réseau des trésoreries de la Vienne a été amputé de sept unités sur décision de la direction locale. A ces fermetures, sont venues s'ajouter celles de la Paierie Régionale et de la trésorerie de l'Office public HLM, décidées pour des raisons différentes.

Depuis 2009, les élus FO DGFIP VIENNE demandent que soit communiqué en CTL le plan pluriannuel de fermetures de trésoreries.

Depuis 2009, nous obtenons invariablement la même réponse : il n'y a pas de plan !

Monsieur le Président, depuis 2009, vous êtes le troisième Directeur des Finances Publiques à nous exposer une proposition de fermetures de trésoreries.

Et pour la première fois depuis 2009, nous ne vous demanderons pas de nous produire votre plan, de nous expliquer votre projet.

Pour nous, un plan est le résultat d'un travail réfléchi, structuré. Un projet trace un avenir, offre des perspectives, un futur. Votre proposition n'est rien de tout ça, elle n'est donc ni un plan, ni un projet, mais un massacre.

Vous avez convoqué aujourd'hui ce CTL pour examiner l'éventualité de la fermeture de quatre trésoreries au 1^{er} janvier 2018 et d'une cinquième dans le courant du premier semestre 2018. Vous avez déjà par ailleurs évoqué une autre vague de fermetures, au 1^{er} janvier 2019, concernant, au moins, les trésoreries de Lussac les Châteaux, Lencloître, Saint Julien l'Ars et Gençay.

Si cette double vague de fermetures se réalise, le département de la Vienne ne comptera bientôt plus, au moins provisoirement, qu'une douzaine de trésoreries. Il en comptait trente au 31 décembre 2008.

En décidant cette double vague de fermetures, d'une ampleur sans précédent dans le département de la Vienne, vous ne faites pas que fermer des structures. Vous massacrez un métier, celui de percepteur, baptisé improprement « trésorier » depuis un peu plus de 20 ans, qui est encore, ne vous en déplaise, l'un des plus grands métiers de la fonction publique française.

Nous avons parcouru avec attention les documents que vous nous avez transmis en vue de la préparation de ce CTL. Vous y exposez, dans le paragraphe n° 1 intitulé « cadre général », les motifs généraux de ces suppressions : la réduction des dépenses de l'État, la dématérialisation des échanges entre comptables et ordonnateurs, les alternatives à l'accueil physique et au paiement au guichet, les maisons de services au public, le visio-accueil et la récente réforme des intercommunalités. De façon très claire, vous reprenez à votre compte l'intégralité du document du Directeur Général baptisé « *Lignes directrices de la DGFIP* », diffusé en 2016, qui contient exactement les mêmes notions, les mêmes arguments et les mêmes propositions que ceux que vous exposez dans votre document. Pour Force Ouvrière, ce document de la Direction Générale qui prévoit des suppressions d'emplois, des fermetures de postes comptables et de services, des déplacements d'agents et qui prépare des abandons de missions, n'est rien d'autre qu'un plan social. En le déclinant localement, vous en cautionnez le contenu. Il nous semblait normal que les agents de la Vienne en soient informés.

FO DGFIP VIENNE n'est pas opposé par principe à une réflexion sur nos implantations. L'idée selon laquelle le maillage de nos services doit s'adapter, aux modifications de l'organisation territoriale de notre pays et au changement des modes de vie des usagers, ne nous semble pas, a priori, illogique.

Encore faudrait-il que cette réflexion s'exerce dans le cadre d'un programme cohérent, garantissant un maillage de postes comptables suffisamment dense et offrant de réelles perspectives, à la fois aux usagers et à nos partenaires en termes d'accessibilité et aux agents en termes de déroulement de carrière, un programme discuté en amont avec les élus du personnel. Ce n'est pas le cas de votre proposition, élaborée dans le secret de votre bureau ou dans le conclave de comités de direction restreints, royaume de l'entre-soi, proposition qui ne consiste qu'à fermer, détruire, casser et qui ne débouche sur rien d'autre que la mort par asphyxie du métier de comptable public et la création de vastes déserts administratifs.

Nous sommes consternés par vos a priori sur le métier de comptable public et sur le travail en trésorerie. Non, le comptable ne passe pas ses journées sur la route à rencontrer les élus comme vous le sous-entendez dans vos documents préparatoires. Le comptable n'est pas un VRP des Finances Publiques. C'est un professionnel formé à la comptabilité, aux règles budgétaires, au droit, au recouvrement des créances publiques, au contrôle de la dépense, dont

les journées sont occupées à jongler avec toutes ces matières, à passer d'un sujet à l'autre et qui doit, en outre, se muer en informaticien pour paramétrer les logiciels des ordinateurs passant à la dernière version du PES, répondre aux demandes incessantes de la Direction sur des statistiques diverses et variées, remplir des fiches pour des réunions mensuelles qui débouchent invariablement sur rien, appliquer des allègements de tâches qui alourdissent son travail ou des simplifications qui lui compliquent la vie, ou encore recevoir des messages comminatoires parce qu'il n'utilise pas suffisamment CLIC ESI comme si c'était là le seul enjeu de notre administration.

Le travail en trésorerie est, par nature, un travail de proximité avec les élus locaux, leurs services et les usagers, qui permet une excellente connaissance du contexte local. Si demain, comme vous semblez le souhaiter, les collectivités devaient être gérées par un fonctionnaire lambda interchangeable, installé à des dizaines de kilomètres de là, qui ne connaît ni le terrain, ni ses interlocuteurs, qui réalise un travail de masse inintéressant et dévalorisant, les collectivités se tourneront vers d'autres que nous pour obtenir le service personnalisé que nos comptables leur rendent encore aujourd'hui. Vous aurez alors réussi à réduire la dépense publique mais vous aurez eu la peau du métier de comptable et détruit un formidable outil de travail. Vous ne dépenserez plus rien car vous aurez liquidé vos services, vous serez un général sans armée, voué à son tour à disparaître.

Dans le sillage d'une Direction Générale aux décisions inconséquentes, nombre de Directeurs des Finances Publiques et leurs adjoints, partout en France, se glorifient de toutes ces fermetures, alors qu'ils devraient en éprouver de la honte et un sentiment d'échec. La course effrénée à l'émancipation des collectivités locales sonnera le glas du comptable public et entraînera la privatisation des services actuellement rendus par l'État. Au regard du péril qui nous guette, et même si les modestes élus que nous sommes ne sont font plus guère d'illusion sur l'état d'esprit des cadres dirigeants de notre administration, il est particulièrement navrant de ne jamais entendre la moindre critique de la part des Directeurs sur les procédés suicidaires que leur impose la Direction Générale.

Pour justifier les fermetures, vous avancez l'argument de l'évolution des technologies, tant au niveau des moyens de paiement dématérialisés, qu'au niveau des accueils à distance, notamment par l'usage d'un gadget comme le visio-accueil. Oui, les nouvelles technologies sont un atout pour nos services si on les utilise en complément en non en remplacement des méthodes de travail actuelles. Ces moyens doivent être offerts aux usagers au même titre que les modes de paiement traditionnels et l'accueil physique, mais il est gravissime, au regard de notre conception du service public, d'orienter, par la contrainte, les usagers à se tourner vers ces techniques, d'autant qu'une partie non négligeable d'entre eux, qui, pour diverses raisons, n'ont pas accès à ces nouvelles technologies, resteront sur le carreau, sans aucun recours.

La raison d'être de notre réseau de postes comptables, c'est précisément l'accueil physique des usagers sur des plages d'ouverture les plus larges possibles. Ce sont aussi des relations humaines avec les élus et leurs services et non des contacts à distance par écran interposé. En supprimant cet accueil et ces relations, vous vous apprêtez à dynamiter le pilier sur lequel repose le réseau des trésoreries.

Vous citez également les maisons de services au public, véritable tarte à la crème des têtes pensantes parisiennes depuis des années. Certes, ce type de structures peut être utile pour constituer un point d'entrée vers les véritables services publics, mais par pour se substituer à eux. On ne remplace pas une trésorerie, un comptable, une équipe de professionnels formés aux métiers de la comptabilité publique, par un ersatz de service public, une épicerie de services bas de gamme qui laisseront les usagers sans solution face à leurs problèmes avec le sentiment d'être pris pour des quantités négligeables.

Dans le même ordre d'idée, les permanences que vous souhaitez instaurer dans les communes qui perdraient leur trésorerie ne sont qu'un écran de fumée destiné à aveugler les élus locaux. Il est insultant pour nos collègues des trésoreries de laisser croire que l'on peut remplacer les services rendus par un poste comptable par un point-relais tenu occasionnellement. Il est scandaleux de demander à un poste comptable d'envoyer un agent à des dizaines de kilomètres tenir seul un point d'accueil dans des conditions d'installation insuffisantes, non sécurisées et avec des moyens matériels au rabais. Enfin, il est absurde de fermer un poste en arguant du fait que son effectif est insuffisant et le remplacer par une permanence tenue par un seul agent.

Ce type de dispositif hypocrite doit être banni de notre environnement professionnel. Assumez vos décisions face aux élus locaux et aux usagers, indiquez leur sans détour que vous les abandonnez, qu'au 1^{er} janvier, ils n'auront plus rien et ne reportez pas sur les agents une charge de travail supplémentaire, par la tenue d'une permanence, simplement parce que vous n'avez pas voulu dire la vérité : l'État français n'a plus la volonté de s'occuper des citoyens installés dans les territoires situés à l'écart des grands centres urbains et il s'agit bien d'un problème de volonté politique, de dogmatisme, et non de moyens financiers.

Monsieur le Président, comme souvent, le plus important n'est pas le contenu de vos documents, mais ce qui en est absent :

- 1) le contenu de votre lettre de mission sur le sujet des fermetures de trésoreries.
- 2) le nombre prévisionnel d'emplois qui seront supprimés dans la Vienne dans les années à venir ;
- 3) le renforcement des effectifs dans les postes « absorbants ». Vous n'imaginez pas sérieusement que, pour prendre un exemple, la trésorerie de Vivonne pourra faire face, sans personnel supplémentaire, au doublement de son secteur Impôt, au doublement de son secteur local et à l'accroissement considérable de son ressort de compétence. Nous ne pouvons pas croire que vous envisagiez de transférer de tels volumes d'activités sur les différentes trésoreries « absorbantes » sans avoir envisagé un renforcement des organigrammes, par la création de postes de catégorie C, B, mais aussi de postes d'adjoints de catégorie A.

Bien entendu, il va sans dire que des travaux immobiliers devront être réalisés dans les postes « absorbants » pour tenir compte de l'arrivée des nouveaux agents. Mais avec tout l'argent économisé sur les loyers et les frais de fonctionnement des trésoreries dont vous envisagez la fermeture (194 223 € par an selon vos chiffres) vous trouverez facilement de quoi aménager de nouveaux bureaux pour enfin arrêter la pratique consistant à reloger les trésoreries à moindre coût et dans des conditions déplorables comme, par exemple, au Centre des Finances Publiques de Loudun.

L'autre volet de cette casse des services concerne les services de la fiscalité. Si votre proposition s'applique, la fermeture du SIE de Loudun, interviendra quelques années après celle du SIE de Civray, des SPF de Montmorillon et de Châtellerault et s'accompagnera de la fermeture des secteurs fonciers de Châtellerault et de Montmorillon, mais avec le maintien de l'antenne du PTGC de Châtellerault. Ce maintien est une décision positive mais surprenante : vous souhaitez fermer tellement de postes et de services par ailleurs que nous sommes particulièrement impatients de connaître la raison du maintien de celui-ci. Nous notons au passage que des groupes de travail seront mis en place prochainement pour finaliser l'organisation du futur SDIF et du futur SIE de Châtellerault. Nous en prenons acte, mais nous vous demanderons de vous expliquer sur l'absence d'un dispositif similaire concernant la fermeture des trésoreries, à l'exception notable d'un comité de pilotage pour l'opération TPM/Biard.

Toutes ces questions et bien d'autres encore auraient pu être abordées dans le cadre de réunions préparatoires ou de groupes de travail associant les élus du personnel. Il est regrettable de constater, qu'une fois de plus, nous sommes les derniers informés et les derniers consultés sur ces projets et que tout est déjà bouclé en amont de ce CTL. Là encore, vous déclinez localement les mauvaises pratiques de la Direction Générale dénoncées régulièrement par nos élus nationaux.

Monsieur le Président, vous prenez grand soin dans vos documents préparatoires de nous présenter différentes justifications à ce saccage de nos services. Nous saluons votre effort d'explication, mais il manque l'essentiel : un projet d'ensemble qui propose autre chose que des fermetures, qui redonne aux agents l'espoir d'avoir toujours un avenir à la DGFIP.

Jouer au Directeur-liquidateur vous amuse peut-être, mais sachez que ce jeu désespère les agents, d'autant que les premiers signaux envoyés aux fonctionnaires par le nouveau régime en place dans notre pays n'ont rien de réjouissant. Il est à craindre que, pendant le quinquennat qui vient de s'ouvrir, la DGFIP subisse de tels dégâts en termes d'emplois, de moyens de fonctionnement et d'abandon de missions que sa survie ne serait pas garantie à l'horizon 2022. Même si le pilotage à vue semble être devenu le sport en vogue à la DGFIP, vous disposez nécessairement d'éléments d'analyse prospective plus ou moins précis sur le devenir de nos services. Nous pensons que le moment est venu pour vous de jouer carte sur table et de partager ce que vous savez avec les élus du personnel.

En question diverse, nous vous demanderons des explications sur la création d'un emploi d'apprenti au PCE, qui implique la divulgation des techniques de contrôle fiscal mises en œuvre par le PCE et la BDV, à une personne qui n'a pas forcément vocation à intégrer notre administration, au mépris du respect du secret professionnel.

Les élus FO DGFIP VIENNE